

# La vallée du Canut



## La lettre Natura 2000

N°5 • JANVIER 2021

### Un patrimoine à préserver

L'agriculture a depuis toujours façonné les paysages et participé à forger l'identité des territoires à travers l'adaptation des pratiques à la topographie, aux qualités des sols, etc.

Les paysages et les richesses naturelles de la vallée du Canut sont des traits marquants du territoire. Ils constituent un atout pour son attractivité et sont une préoccupation des habitants depuis longtemps prise en compte par les collectivités locales.

Le dispositif Natura 2000 a pour objectif de préserver les espèces et les milieux naturels d'intérêt européen. Il s'agit pour partie d'espèces de milieux ouverts (landes, prairies, etc.) et d'habitats naturels

agro-pastoraux, c'est-à-dire de milieux issus de savoir-faire paysans et de pratiques extensives. Cette lettre d'information vous présente ces milieux.

En matière de communication, le site internet Natura 2000 fait peau neuve. Il doit permettre à chacun de trouver une mine d'informations concernant la nature qui nous entoure et les moyens de la préserver : actualités, animations, articles thématiques, documents en téléchargement... Vous pourrez désormais transmettre vos observations naturalistes par un simple formulaire disponible sur le site :

<http://valleeducanut.n2000.fr/>

### **NATURA 2000 EN QUESTION**

#### **Comment sont désignés les sites Natura 2000 ?**

Pour désigner les sites Natura 2000, des inventaires scientifiques sont menés. Seuls les habitats et espèces des directives européennes justifient la désignation d'un site. C'est souvent à partir d'inventaires français (ZNIEFF zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique-, etc.) que les sites Natura 2000 sont désignés.

#### **Qui gère les sites Natura 2000 ?**

Depuis 2005, l'Etat a transféré la gestion des sites Natura 2000 aux collectivités. C'est parmi le comité de pilotage du site qu'une collectivité est désignée pour assurer sa gestion. Sur la vallée du Canut, le Département d'Ille-et-Vilaine, également gestionnaire du site au titre des espaces naturels départementaux, a été élu structure animatrice Natura 2000. La présidence du comité de pilotage et la désignation de la structure animatrice sont soumises au vote tous les trois ans.

#### **Quels moyens sont disponibles ?**

Toutes les actions liées à Natura 2000 peuvent être financées à 100 % par l'Etat et l'Union européenne. Le financement est de 80 % quand il concerne un établissement public.

# Quand **pauvreté du sol** signifie richesse du patrimoine naturel

## Préserver le caractère **oligotrophe** des milieux

Les milieux naturels peuvent être différenciés en fonction de leurs niveaux « trophiques », c'est-à-dire en fonction de la charge du sol en substances nutritives.

Les milieux naturels dits oligotrophes sont des milieux peu fertiles et parfois inhospitaliers (landes, marais, etc.) En raison des contraintes dans le sol (humidité, acidité) ou climatiques (basses températures, vent constant), les espèces végétales qui s'y développent sont en général peu nombreuses et la structure végétale est monotone. La litière végétale s'y décompose lentement ou incomplètement, limitant à nouveau l'enrichissement du sol en nutriments.

Seulement, un milieu pauvre, oligotrophe, abrite souvent une biodiversité très riche. Si les espèces végétales y sont peu nombreuses, leurs assemblages (communautés végétales) sont singuliers et abritent une faune particulière adaptée aux contraintes du milieu.

Du fait des modifications des pratiques et de la déprise agricole, les milieux oligotrophes sont actuellement en forte régression.



Lande sèche



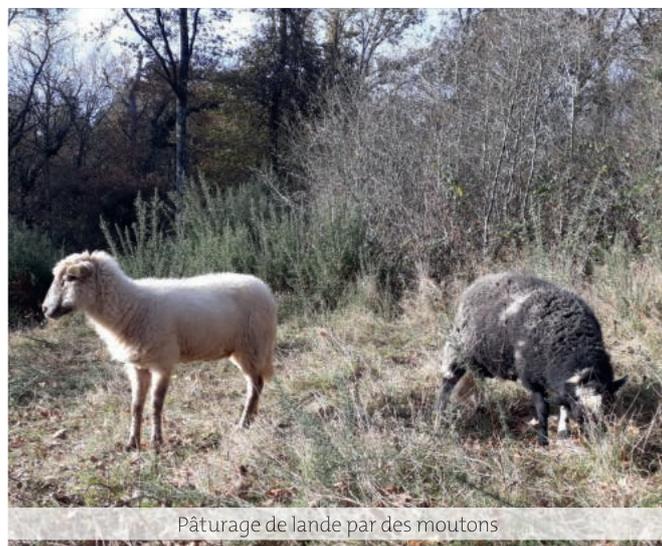
Lande humide

### De quoi parle t-on ?

Un milieu **oligotrophe**, est un milieu pauvre en nutriments dans le sol.

Dans ces milieux, la production de matière végétale est généralement faible, du fait du manque de nutriments dans le sol. En revanche, la **biodiversité y est très riche** : les organismes ont en effet développé des stratégies particulières pour survivre aux conditions difficiles dans ces milieux.

Par conséquent, tout enrichissement (eutrophisation) de ces milieux aboutit le plus souvent à menacer leur biodiversité.



Pâturage de lande par des moutons

## Des **milieux exploités** par l'agriculture

Jusqu'à l'apparition, dans les années 60, de l'agriculture mécanisée, les exploitations agricoles étaient de faibles surfaces et chaque hectare de parcelle agricole était rentabilisée. Les milieux naturels restaient ainsi à un stade ouvert que recherchaient les éleveurs pour la production de fourrage ou de litière pour les bêtes. La production végétale était systématiquement exportée, le caractère oligotrophe des milieux naturels était préservé. Or, la déprise agricole et la modification des pratiques (mécanisation) ont modifié grandement les paysages et les milieux. Ainsi, les espaces les moins productifs et les plus difficiles à exploiter (relief accidenté, affleurement rocheux) ont été progressivement abandonnés, laissant place à la dynamique naturelle de la végétation, le plus souvent un boisement.



Pelouse acidiphile



Prairie humide

## L'eutrophisation est souvent défavorable à la biodiversité

Les espèces végétales et animales vivant dans les milieux oligotrophes ont développé des stratégies pour survivre à des conditions de vie contraignantes. Ainsi, elles sont très sensibles à l'augmentation des substances nutritives dans le sol. Par exemple, une fumure azotée modérée, annuellement répétée, réduit de 20 à 50% la biodiversité végétale spontanée et, par conséquence, celle des insectes associés.

Lorsque les nutriments s'accumulent, le milieu devient progressivement mésotrophe (moyennement riche en nutriment) puis eutrophe (riche en nutriment). Ce processus, appelé eutrophisation, est généralement irréversible. Ainsi, il est très difficile de retrouver un milieu oligotrophe lorsque le milieu a été fortement enrichi. La biodiversité est alors modifiée considérablement.

Les principaux nutriments à l'origine de ce phénomène sont le phosphore et l'azote. Les rejets industriels, urbains (polyphosphates dans les lessives) ou agricoles riches en engrais (nitrates, ammonium) sont à l'origine de l'eutrophisation des sols.

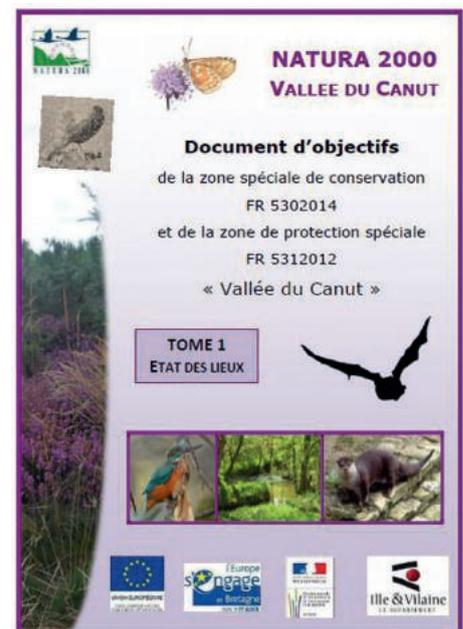
## Et Natura 2000 dans tout ça ?

**La moitié des habitats naturels d'intérêt européen sont des milieux agro-pastoraux oligotrophes.**

Ils sont massivement en régression à l'échelle européenne, parce que peu compatibles avec les techniques agricoles modernes. Seule une certaine cohésion sociale et territoriale permettrait leurs survies. C'est en cela que Natura 2000 offre un cadre intéressant, encourageant le maintien des pratiques agropastorales et la transmission de savoir-faire paysans pour assurer concrètement la gestion de ces milieux.

Chaque site Natura 2000 est ainsi composé d'un document d'objectifs (Docob) ayant pour but d'élaborer un référentiel de gestion pour les milieux d'intérêt européen. Des fiches détaillent les possibilités d'actions d'entretien et de restauration des milieux.

Les propriétaires privés ou publics disposent alors d'informations complètes sur ces milieux et sur leur fonctionnement écologique. Ils peuvent ensuite demander le financement de travaux de restauration de milieux naturels par le biais d'un Contrat Natura 2000. Les exploitants agricoles peuvent, quant-à-eux, signer une mesure agri-environnementale pour le même type d'actions sur des parcelles déclarées à la PAC.



# Vous êtes **propriétaires** de milieux naturels dans le site Natura 2000 ?

## Quelles possibilités d'entretien de vos terrains ?



Vous pouvez signer la **Charte Natura 2000** et vous engager au maintien de bonnes pratiques d'une gestion courante favorable à la biodiversité du site. En contrepartie, vous pouvez demander l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Vous pouvez réaliser sur vos parcelles des travaux de restauration de milieux naturels d'intérêt communautaire par le biais d'un **Contrat Natura 2000**. Les coûts engendrés par ces travaux sont remboursés à 100 % si vous êtes propriétaires privés.

Si vous êtes agriculteurs, vous pouvez signer une **mesure agri-environnementale (MAEC)**. Les MAEC permettent une contrepartie financière pour l'adaptation de la gestion sur des parcelles déclarées à la PAC (ex. : fauche à partir du 1<sup>er</sup> juillet, remise en herbe, absence de fertilisation...)

La Vallée du Canut est également un **Espace Naturel départemental**. Au titre de sa politique de préservation des milieux naturels, le Département d'Ille-et-Vilaine achète des terrains en zone de préemption pour ensuite en assurer la gestion écologique.

Vous ne souhaitez pas entretenir vous-même vos terrains mais souhaitez vendre votre parcelle pour préserver la biodiversité qu'elle accueille ? Contacter Anne Pigeon, chargée du foncier au Département d'Ille-et-Vilaine : 02 99 02 36 14 ou [anne.pigeon@ille-et-vilaine.fr](mailto:anne.pigeon@ille-et-vilaine.fr)

### Un exemple de restauration pour préserver un milieu naturel

La lande humide de l'Ermitage à Goven est située sur un terrain communal. La municipalité de Goven a fait le choix, en 2016 de déléguer la gestion de la lande aux équipes des espaces naturels du Département d'Ille-et-Vilaine. Les landes sont des végétations dominées par des plantes ligneuses basses, principalement de la famille des éricacées (bruyère, callune...). En l'absence de gestion, comme cela a été le cas ici pendant plus de trente ans, la lande évolue petit à petit en boisement. Ce qui fait régresser la biodiversité animale et végétale liée à la lande. Couper les arbres est donc essentiel pour préserver ce patrimoine naturel.

AVANT  
2018



PENDANT  
2019



APRÈS  
2020



Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural - Europe investit dans les zones rurales

Département d'Ille-et-Vilaine

Service patrimoine naturel  
Armelle Andrieu  
1, avenue de la Préfecture  
CS 24218 • 35042 RENNES Cedex

Tél. 02 99 02 20 73  
ou 07 87 25 83 89  
[armelle.andrieu@ille-et-vilaine.fr](mailto:armelle.andrieu@ille-et-vilaine.fr)  
[www.ille-et-vilaine.fr/](http://www.ille-et-vilaine.fr/)  
environnement

Crédits photos :  
Département d'Ille-et-Vilaine -  
Emmanuel Berthier

[www.ille-et-vilaine.fr](http://www.ille-et-vilaine.fr)

Suivez-nous sur   